

Monsieur Michel GUILLEN
Commissaire enquêteur
35, Allée Chantepie
87000 LIMOGES

LIMOGES le 09 mars 2021

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE

au

PROJET

de

CREATION

d'une

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

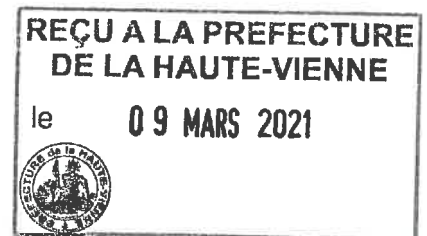
Sur le territoire de la

COMMUNE de NEUVIC- ENTIER

RAPPORT

du

COMMISSAIRE ENQUETEUR



SOMMAIRE

1- Motifs et organisation de l'enquête

- A- Origine et cadre juridique
- B- Présentation sommaire de la commune de Neuvic-Entier
- C- Désignation du commissaire-enquêteur
- D- Dates et durée de l'enquête
- E- Permanences du commissaire-enquêteur
- F- Dossier et registre d'enquête
- G- Publicité et concertation

2- Etude du dossier et description sommaire du projet soumis à enquête

- A- Le projet
- B- Le dossier
- C- Visite préalable sur le terrain et rencontres avec les autorités locales

3- Observations et avis recueillis pendant l'enquête

- A- Observations reçues en mairie ou (et) consignées sur le registre d'enquête et contributions électroniques
- B- Avis des personnes publiques associées destinataires du dossier
- C- Procès-verbal de synthèse remis à TOTAL QUADRAN
- D- Mémoire reçu en réponse au procès-verbal

4- Analyse du commissaire-enquêteur

- A- Sur les demandes ponctuelles formulées par les particuliers
- B- Par rapport aux réponses établies sur le mémoire
- C- Synthèse globale du commissaire enquêteur

1-Motifs et organisation de l'enquête

A-Origine et cadre juridique

- VU le code de l'Urbanisme et notamment les articles R 421-1, R 422-2, R 423-20, R 423-32 et R 423-57, relatifs au permis de construire,
- Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L 122-1 et suivants et R 122-1 et suivants relatifs à l'autorité environnementale, ainsi que ses articles L123-1 et suivants et R 123-1 et suivants relatifs aux enquêtes publiques ayant trait aux projets ayant une incidence sur l'environnement,
- VU la décision N° E20000062/87 SOL en date du 27 novembre 2020 de Mme la Vice-présidente du tribunal Administratif de Limoges portant désignation de Monsieur Michel Guillen en qualité de commissaire enquêteur, (*Annexe 1*)
- VU l'arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet de la HAUTE-VIENNE référence DL/BPEUP N° 2020-156 , du 17 décembre 2020 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande de permis de construire un parc photovoltaïque au sol au lieu-dit « La Croix-Lattée » sur le territoire de la commune de Neuvic-Entier. (*Annexe 2*)
- VU la loi n° 2020-1739 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid 19 dans le cadre de l'urgence sanitaire,
- VU le dossier de demande de permis de construire n° PC08710520J5306, déposé le 12 mars 2020 par la société TOTAL QUADRAN, dont le siège social se situe 74 rue lieutenant de Moncarbier, Technoparc de Mazeran-CS 10034, 34536 Béziers cedex, représentée par M. Thierry Muller pour l'implantation d'un parc photovoltaïque au lieu-dit « La Croix Lattée », sur le territoire de la commune de Neuvic-Entier,
- VU l'étude d'impact incluse dans le dossier d'enquête publique,
- VU l'ensemble des avis obligatoires recueillis et intégrés au dossier d'enquête publique (Avis du Maire de la commune de Neuvic-Entier, de la communauté de communes Briance-Combade et de la MRAe de Nlle-Aquitaine et la réponse du maître d'ouvrage à cet avis).

B-Présentation sommaire de la commune de Neuvic-Entier

Située en Haute-Vienne dans la région Nouvelle Aquitaine, la commune de Neuvic-Entier est une commune rurale située à 33 kilomètres au sud-est de Limoges.

Située à 415 mètres d'altitude, elle est traversée par 2 rivières : la Vienne et la Combade.

La commune couvre un territoire de 3934 hectares.

En 2017, la commune comptait 929 habitants, (source INSEE).

La commune de Neuvic-Entier est membre de l'Etablissement Public de coopération intercommunale « Communauté de communes Briance-Combade » qui a été créé le 11 décembre 2002.

La Communauté de communes, dont le siège est à Châteauneuf-la -Forêt, réunit 10 communes dont la population totale est de 5483 habitants. (2016)

C- Désignation du commissaire enquêteur

Par décision du 27 novembre 2020 de Mme Christine MEGE, Vice-présidente du Tribunal Administratif de Limoges, j'ai été désigné pour conduire l'enquête publique relative au projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol située sur le territoire de la commune de Neuvic-Entier, au lieu-dit « La Croix Lattée » (*Annexe 1*)

A la suite de cette désignation j'ai envoyé au tribunal administratif de Limoges le 28/11/2020 ma déclaration d'indépendance par rapport à l'enquête publique pour laquelle j'ai été sollicité. (*Annexe 3*)

D- Dates et durée de l'enquête

J'ai rencontré le jeudi 10 décembre 2020 de 14 h 30 à 15h30 à la Préfecture de Limoges le service organisateur de l'enquête représenté par M.Pelletier, Mme Raffestin et Mme Juignet afin de définir les modalités de l'enquête et nous avons établi communément que celle-ci se déroulerait du lundi 11 janvier 2021 au vendredi 12 février 2021 inclus soit une durée de 33 jours. (Le siège de l'enquête publique a été situé à la mairie de Neuvic-Entier.).

Au cours de cette réunion j'ai informé les participants des éléments de procédure à suivre pour l'organisation de l'enquête publique (arrêté à créer, affichages, avis d'enquête, publications presse, diffusion du dossier sur internet, ouverture d'une adresse mail,...etc...).

Mme Raffestin m'a remis le dossier papier qui m'était dédié ainsi que le dossier attribué à la mairie de Neuvic-Entier et le registre d'enquête, charge à moi de les parapher et de les transmettre à la mairie concernée.

J'ai demandé que les avis des PPA facultatifs me soient communiqués ainsi que le projet d'arrêté préfectoral et le projet d'avis d'enquête.

Le lendemain de cette réunion soit le 11 décembre 2020 Mme Juignet m'a envoyé par mail ces éléments. (1 projet d'arrêté, 1 avis d'enquête et 5 avis de PPA).

J'ai fait part de mes observations par retour de mail le 12 décembre 2020.

L'arrêté préfectoral définitif m'est parvenu par voie postale le mardi 22 décembre 2020.

L'avis d'enquête publique m'a été transmis par mail le 30 décembre 2020 (*Annexe 4*)

E- Permanences du commissaire enquêteur

Je me suis tenu à la disposition du public en mairie de Neuvic-Entier les :

- Lundi 11 janvier 2021 de: 09 h 00 à 12 h 00.
- Jeudi 21 janvier 2021 de: 13 h 30 à 16 h 30.
- Mardi 02 février 2021 de: 09 h 00 à 12 h 00.
- Vendredi 12 février 2021 de: 14 h 30 à 17 h 30.

F- Dossier et registre d'enquête

Le dossier et registre d'enquête à feuillets non mobiles ont été coté et paraphé par moi avant l'ouverture de l'enquête et remis à la mairie le 22 décembre 2020 et ont été mis à la disposition du public à l'ouverture de l'enquête afin que chacun puisse en prendre connaissance et y consigner éventuellement ses observations ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de Neuvic-Entier.

Le dossier d'enquête a été mis en consultation sur le site internet de la Préfecture pendant la durée de l'enquête (www.projets-environnement.gouv.fr) , (www.haute-vienne.gouv.fr) D'autre part des points d'accès à des postes informatiques ont été mis à la disposition du public à la mairie de Neuvic-Entier ainsi qu'à la préfecture de Limoges.

Observations :

La loi du 2 mars 2018 ratifiant les ordonnances évaluation et participation, ayant modifié l'article L. 123-13 concernant les observations et propositions du public devant faire l'objet d'une mise en ligne sur un site internet, comme suit :

"Les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur un site internet désigné par voie réglementaire."

La phrase suivante, contenue à l'article R. 123-13, ne trouve plus à s'appliquer (la loi étant supérieure au règlement) :

"Pour les enquêtes publiques dont l'avis d'ouverture est publié à compter du 1er mars 2018, ces observations et propositions [transmises par voie postale et transmises par écrit au commissaire enquêteur] sont consultables sur le site internet mentionné au II de l'article R. 123-11."

Dès lors, pour toute enquête publique (quelle que soit la date de publication de l'avis d'ouverture et quelle que soit la date d'ouverture elle-même), il n'est pas nécessaire de publier sur internet les observations qui n'ont pas été reçues par voie électronique.

Par contre j'ai demandé à la préfecture de me transmettre les requêtes reçues par mail d'une part pour que j'en ai connaissance et d'autre part pour me permettre de les joindre systématiquement au registre afin que le public en ait connaissance. Cette consigne a été parfaitement respectée.

Ce même registre a été clôturé par moi-même à l'issue de l'enquête le vendredi 12 février 2021 à 17h30. (Heure de fermeture de la mairie et de clôture effective de l'enquête en mairie).

G- Publicité et concertation

La publicité réglementaire

La publicité réglementaire régie par le code de l'environnement (quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci), a été respectée :

4 panneaux d'avis d'enquête ont été mis en place sur le terrain par Total Quadran le 22 décembre 2020. Suivant plan joint (*Annexe 5*)

L'arrêté de M. le Préfet en date du 17 décembre 2020 a été publié par voie d'affiches en mairie de Neuvic-Entier à partir du 22 décembre 2020 et durant toute la durée de l'enquête,

Un certificat d'affichage a été établi le 22 décembre 2020 par la mairie de Neuvic-Entier (*Annexe 6*).

Ces affichages ont été constatés par huissier les 22/12/2020, 11/01 et 12/02/2021 et ont fait l'objet de constat d'huissier. (*Pour exemple Constat du 12/02/2021-Annexe 7*).

Conformément à la réglementation en vigueur l'arrêté de M. le Préfet a fait l'objet de parutions dans la presse locale dans 2 journaux locaux:

1ère parution

- Journal « le Populaire du centre » du 25 décembre 2020 (*Annexe 8*).
- Journal « Union et Territoires » du 25 décembre 2020 (*Annexe 9*)

2ème parution

- Journal « le Populaire du centre » du 15 janvier 2021 (*Annexe 10*).
- Journal « Union et Territoires » du 15 janvier 2021 (*Annexe 11*)

Comme prévu le dossier d'enquête a été mis en ligne sur le site de la Préfecture de Limoges donc largement consultable avant le jour même de l'ouverture de l'enquête et pour la durée de celle-ci.

J'ai pu constater que cette publication était identique au dossier papier disponible en mairie.

Réunions de préparation et réunions publiques préalables

Aucun compte-rendu se rapportant à une réunion publique ayant pour objet le projet de création du parc photovoltaïque de la commune de Neuvic-Entier ne m'a été remis.

Apparemment il n'y a pas eu d'information et de consultation préalable du public

Un article concernant le PCAET paru dans le bulletin N° 5 de janvier-juin 2021 de la comcom a évoqué le projet de création du parc photovoltaïque de la Croix-Lattée. (*Annexe 12*).

Au cours de l'examen du dossier J'ai constaté que Mme Nicole Vaillant, propriétaire de la parcelle OA268 et demeurant à Montreuil (93100) n'avait pas été informé personnellement de l'ouverture d'une enquête publique.

J'ai donc demandé au porteur de projet le 22 janvier 2020 de l'en informer.

Cette formalité a été remplie le 26 janvier par lettre recommandée avec A.R. par M.Nicolas Canou, conseiller en immobilier, agence Châteauneuf Immobilier.et réceptionné par Mme Vaillant le 01/02/2021 (*Annexe 13*).

2-Etude du dossier et description sommaire du projet soumis à enquête

A- Le projet

Le projet porté par la société TOTAL QUADRAN représentée par Mme Charlotte Chauveau concerne l'implantation d'un parc photovoltaïque au lieu-dit « La Croix Lattée » sur le territoire de la commune de Neuvic-Entier

B- Le dossier

Le dossier de demande de permis de construire concerne l'installation d'un poste de livraison, d'une clôture avec portail et de structures métalliques supportant les 5852 panneaux photovoltaïques de la centrale solaire de La Croix Lattée sur la commune de Neuvic-Entier.

Le site d'implantation, d'une superficie de 3,063 hectares, actuellement composé d'une prairie est une zone d'activités économiques appartenant d'une part à la communauté de communes Briance Combade. (Parcelles OA 1616 et OA 1678) et d'autre part à Mme Nicole Vaillant, parcelle OA 268).

La communauté de communes de Briance-Combade souhaite développer son activité économique grâce au développement d'une centrale solaire et ainsi s'engager dans une démarche de transition énergétique.

Le projet consiste en l'implantation de structures métalliques appelées « tables », qui supportent un ensemble de panneaux photovoltaïques reliés les uns à la suite des autres orientés plein sud et inclinés à 20°. Les 115 tables seront fixées au sol par un système de pieux. Le projet comptera 5852 modules photovoltaïques.

L'évacuation de l'énergie produite par les panneaux solaires nécessite la construction d'un poste de livraison comprenant le transformateur électrique. Ces équipements permettront d'injecter la production sur le réseau national d'électricité. Afin de convertir le courant produit par la centrale solaire, l'installation de 18 onduleurs sera nécessaire. Ces équipements seront fixés sur la structure des tables photovoltaïques. De plus, afin de limiter les accès au parc photovoltaïque, la centrale sera entièrement clôturée.

Le raccordement sur le réseau public de distribution d'électricité se fera au niveau du poste source de Reilhac. (Commune de Neuvic-Entier).et non La Veytizou comme envisagé dans le dossier.

Le parc photovoltaïque, d'une puissance de 2,31 MWc, produira au minimum 2936 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle (chauffage compris) d'environ 621 foyers soit environ 1366 personnes.

Un permis de construire a été déposé le 10 décembre 2019 par M. Thierry Muller et concerne les 3 parcelles suivantes :

- La parcelle OA 1678 (21391 m²) (appartenant à la CCBC)
- La parcelle OA 268 (7925 m²) (appartenant à Mme Nicole Vaillant)
- La parcelle OA 1616 (5971 m²) (appartenant à la CCBC)

Un permis de construire aurait été déposé en mairie de Neuvic-Entier pour ces mêmes parcelles en date du 12 mars 2020.

Le dossier soumis à l'enquête publique comporte les éléments suivants :

- L'avis d'insertion de l'enquête publique dans la procédure de permis de construire une centrale photovoltaïque à Neuvic-Entier, émis par la direction départementale de territoires.(19 novembre 2020).
- L'extrait des délibérations de la commune de Neuvic-Entier 2020/107 du 06 novembre 2020 exprimant un avis favorable au projet.
- L'extrait des délibérations du Conseil Communautaire de Briance Combade du 02 novembre 2020 exprimant un avis favorable au projet.
- L'avis de la MRAe du 12 octobre 2020.
- La réponse du porteur de projet à l'avis de la MRAe (octobre 2020).
- LA PARTIE 1 Préambule et fiche projet.
- LA PARTIE 2 Formulaire de demande de permis de construire.
- LA PARTIE 3 Présentation du groupe TOTAL QUADRAN.
- LA PARTIE 4 Plans de la centrale dont :
 - o – PC1 : Plans de situation du terrain
 - o – PC2 : Plans de masse des constructions à édifier ou à modifier.
 - o – PC3 : Plans en coupe du terrain et de la construction.
 - o – PC5 : Plans des façades et des toitures.
- LA PARTIE 5- PC4 : Notice décrivant le terrain et présentation du projet.
- LA PARTIE 6 Documents graphiques et photographies.
 - o – PC6 : Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement
 - o – PC7 : Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche.
 - o – PC8 : Photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain.
- LA PARTIE 7-PC11 : Etude d'impact sur l'environnement.
- LA PARTIE 8 Résumé non technique de l'étude d'impact.

C-Visite préalable sur le terrain et rencontre avec les autorités locales

Il m'a semblé opportun d'effectuer, avec le porteur de projet, une visite du territoire concerné avant le démarrage de l'enquête publique afin de situer et de visualiser les objets concernant les éléments constitutifs du projet.

J'ai souhaité que cette visite soit précédée d'un échange avec les autorités locales.

Cette rencontre, organisée par Mme Charlotte Chauveau s'est déroulée le mardi 22 décembre 2020.

A cette réunion participaient M.Joel Forestier, maire de Neuvic-Entier, Mme Charlotte Chauveau représentant la société Total Quadran, porteur de projet, et moi-même.

Au début de cette réunion j'ai remis à M. le Maire le dossier d'enquête et le registre paraphés par mes soins et consultables en mairie au cours de l'enquête publique.

Au cours de cette réunion les échanges entre les participants et les questions que j'ai posées m'ont permis de comprendre et maîtriser les enjeux du projet

Il est ressorti de cette réunion que l'acquisition de la parcelle privée OA 268 était en cours de négociation avec le porteur de projet.

Les parcelles OA 1678 et 1616 appartenant à la communauté de communes feront l'objet d'une redevance locative.

Il est prévu que le site serait entretenu par le pacage de moutons (un éleveur, (Mme Gros) a été contacté à ce sujet et supervisé par la société Total Quadran .

J'ai profité de la présence des acteurs concernés pour les informer que je devrais remettre un rapport de synthèse de l'enquête publique au porteur de projet dans les 8 jours qui suivront la clôture de l'enquête .

Nous avons convenu avec Mme Chauveau que la remise du rapport de synthèse se ferait en mairie de Neuvic-Entier.

A l'issue de cette réunion je me suis rendu sur les lieux prévus pour l'implantation du parc photovoltaïque guidé, ainsi que sur le poste de raccordement d'Enedis au village de Reilhac par Mme Chauveau.

J'ai pu constater que la société Total Quadran avait mis en place 4 panneaux au format réglementaire (A2, écriture noire sur fond jaune) informant le public des modalités de l'enquête publique. Ces panneaux sont implantés sur les points stratégiques du projet.

Cette implantation a été validée par constat d'huissier. (*Annexe 8*)

3-Observations et avis recueillis pendant l'enquête

A- Observations reçues en mairie ou (et) consignées sur le registre d'enquête:

Lors de la première permanence du lundi 11 janvier 2021

Au cours de cette permanence je n'ai reçu aucune personne.

Aucun autre avis n'a été exprimé en mairie ni aucune remarque n'a été consignée sur le registre d'enquête.

Lors de la deuxième permanence du jeudi 21 janvier 2021

Au cours de cette permanence je n'ai reçu aucune personne.

Aucun autre avis n'a été exprimé en mairie ni aucune remarque n'a été consignée sur le registre d'enquête.

Lors de la troisième permanence du 02 février 2021

Au cours de cette permanence je n'ai reçu aucune personne.

Aucun autre avis n'a été exprimé en mairie ni aucune remarque n'a été consignée sur le registre d'enquête.

Lors de la quatrième permanence du 12 février 2021

Au cours de cette permanence j'ai reçu 2 personnes qui ont exprimé leurs questions sur le registre d'enquête.

1) Observations de M. Joël Forestier (Maire de Neuvic-Entier)

Les observations de M. Forestier comportent 2 volets :

- L'entretien de la zone affectée au projet

Pouvez-vous me décrire avec précision les dispositions prévues par TOTAL QUADRAN pour assurer un entretien pérenne et complet des parcelles affectées au projet.

- Le respect des prescriptions par rapport au paysage

La prévision d'implantation de haies doit être suffisante afin de rendre le plus discret possible la vision sur les panneaux photovoltaïques ce qui ne semble pas être le cas du côté de la RD15 et du côté nord pour les habitations.

Est-il possible d'envisager une amélioration sur ce point

2) Observations de M. Michel Gagaille (habitant à proximité du site)

Ce dernier m'ayant fait part de son approbation pour le projet soumet cependant plusieurs remarques ou observations en 10 points :

- Origine des panneaux ?
- Souhaite des précisions dimensionnelles et sur l'efficacité d'occultation des haies prévues
- Il approuve le pacage d'ovins sur le site
- Précisions à apporter pour que le pacage soit optimisé (point d'eau, abri, électricité ?)
- Confirmer que le transport d'énergie de la centrale au poste ENEDIS ne se fera pas en aérien mais bien en sous-terrain.
- Le toit du bâtiment implanté sur la zone d'activités sera-t-il équipé et raccordé ?
- Le toit du hangar lui appartenant peut-il être équipé (400 m2) et raccordé au projet ?
- Etat des parcelles en fin d'exploitation ?
- Regrette que des terres agricoles soient dédiées à un équipement industriel.
- Il souhaiterait que les élus s'engagent dans les ressources de chaleur naturelles (puits canadiens).

Contributions électroniques et postales

1 seul mail daté du 11/02/2021 m'a été transmis par la préfecture le 12/02/2021 :

J'ai annexé ce mail au registre ce même jour.

Ce mail émane de M.et Mme Laurent et Jeannine Pénicaud domiciliés à Linards (87130)

Ces personnes contestent le projet d'implantation de panneaux photovoltaïques en considérant que des choix plus judicieux auraient pu être fait en dédiant les parcelles prévues à une production agricole ou contribuer à la naissance d'un éco quartier.

B-Avis des personnes publiques associées destinataires du dossier

Avis obligatoires :

- Le Conseil communautaire Briance-Combade par délibération n° 2020-69 du 26 octobre 2020 a donné un avis favorable au projet et n'émet aucune observation particulière. (*Annexe 14*):
- Le Conseil municipal de Neuvic-Entier par délibération n°2020-107 du 30 octobre 2020 a donné un avis favorable au projet qui permet de financer le budget ZAE de la Communauté de communes, de répondre à l'engagement de l'Etat en matière de transition énergétique et qui se situe en zone UI du PLU communal. (*Annexe 15*)
- Avis de la MRAE

L'avis de la MRAe n° MRAe 2020APNA94 en date du 12 octobre 2020 fait ressortir plusieurs observations et questionnements auxquels la société TOTAL QUADRAN a répondu point par point dans son dossier n° PC 087 105 20 J5306 d'octobre 2020.

5 autres avis de PPA m'ont été remis.

Direction Départementale des Territoires du 28 juillet 2020 (*Annexe 16*)
Conseil Départementale de la Haute-Vienne du 30 avril 2020 (*Annexe 17*)
ARS Nouvelle-Aquitaine du 07 mai 2020 (*Annexe 18*)
DRAC –Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Haute-Vienne du 29 avril 2020 (*Annexe 19*)
SDIS 87 du 05 mai 2020 (*Annexe 20*)

C-Procès-verbal de synthèse remis à Mme Charlotte Chauveau

Comme le prévoit l'art. R123-18 concernant la réforme de l'enquête publique j'ai remis à Mme Charlotte Chauveau un rapport de synthèse le 17 février 2021 concernant le déroulement de l'enquête publique et les questions soulevées par le public ainsi que mes remarques.

M. Forestier, maire de Neuvic-Entier et M. Sautour, vice-président de la communauté de communes Briance-Combade ont participé à cette remise de rapport.

Au cours de cette réunion j'ai commenté ce rapport et fait part de mes observations tout en précisant à Mme Chauveau que TOTAL QUADRAN disposait de 15 jours pour formuler sa réponse au travers d'un mémoire, soit le 04 mars 2021 au plus tard.

Cette réunion débutée à 13h30 a été close à 15h00.

Mme Chauveau a accusé réception de ce rapport ce même jour en contresignant ledit rapport. (*Annexe 21*).

D-Mémoire reçu en réponse au procès-verbal

La société TOTAL QUADRAN m'a transmis sa réponse par mail du 01/03/2021. (*Annexe 22*).

Ce mémoire était accompagné d'un diagnostic pédologique établi par ECR environnement. (*Annexe 22*).

A ma demande 4 exemplaires de ces documents m'ont été transmis par voie postale.

Ce mémoire, clair et précis et très complet répond en tout point aux 3 questions posées par les remarques faites par le public et aux 6 questions que j'avais formulées dans mon rapport de synthèse.

4-Analyse et avis du commissaire enquêteur

A-Sur les demandes ponctuelles formulées par les particuliers

1) Observations de M. Joël Forestier (Maire de Neuvic-Entier)

Les observations de M. Forestier comportent 2 volets:

Concernant l'entretien de la zone affectée au projet et le respect des prescriptions par rapport au paysage le porteur du projet a apporté des réponses claires et précises dans son mémoire de réponse au procès-verbal de synthèse.

Il apparaît clairement que les questions soulevées sont bien intégrées dans le projet par TOTAL QUADRAN qui tiendra compte des engagements prévus et des améliorations possibles.

2) Observations de M. Michel Gagaille (habitant à proximité du site)

Les observations de M. Michel Gagaille comportent 10 volets :

Chaque volet a reçu de la part du porteur de projet des réponses sur les points qui pouvaient être pris en compte en fonction de l'avancement actuel de l'étude et des possibilités ou impossibilités techniques des demandes exprimées.

3).Observations par mail de M.et Mme Laurent et Jeannine Pénicaud

La société TOTAL QUADRAN a fait le choix de s'implanter sur une zone classée UI dans le PLU en vigueur donc à vocation d'activités économiques et correspond à la volonté de la communauté de communes Briance-Combade de s'inscrire dans une démarche qui vise la création d'énergies renouvelables.

B-Par rapport aux réponses établies sur le mémoire

Ce mémoire reprend principalement tous les questionnements ou observations apportées par le public qui s'est exprimé ainsi que les demandes que j'avais formulées.

Un diagnostic pédologique complète utilement ce mémoire et permet de constater l'absence de zones humides selon le critère pédologique au sein des parcelles du projet.

Les réponses apportées sont claires et complètes.et portent bien sur les points que j'avais cités :

C-Synthèse globale du commissaire enquêteur

Cette enquête s'est déroulée dans un climat correct et détendu, et le public a été largement informé.

Malgré ces bonnes conditions aucune personne ne s'est manifestée aux 3 premières permanences ainsi qu'en mairie hors permanences

Seule à la dernière permanence de clôture 2 personnes se sont présentées et ont fait part de leurs observations sur le registre.

Aucun courrier n'a été déposé,

Une contribution électronique a été réceptionnée sur le site dédié.et jointe au registre.

J'ai reçu de la part du personnel municipal de Neuvic-Entier ainsi que de toutes les autorités concernées par cette enquête (Préfecture, porteur de projet, Mairie de Neuvic-Entier, comcom Briance-Comade), toute l'aide que je souhaitais.

Les conditions de confidentialité pendant les permanences ont été très satisfaisantes.

La remise du rapport de synthèse au porteur de projet s'est effectuée le 17 février 2021 en mairie de Neuvic-Entier.

Le mémoire de réponse m'ait parvenu le 01 mars2021.

En conclusion du présent rapport j'atteste pouvoir apporter mes conclusions motivées en toute connaissance de cause.

Fait à LIMOGES le 09 mars 2021

Michel GUILLEN



Commissaire enquêteur